

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

Présents : Fabrice LONGEFAY, Sandrine BALLU, Maurice MEGARES, Alexandra RIBEIRO DIAS, Sébastien LARGE, Charlotte SOCIE, Emeric FORESTIER, , Anne REBOULE, Antoine GALLAND, Pascal FAYOLLE, Magali LEGROS, Laura BRUNEL, Laurent CARVAT, Laurent METGE-TOPPIN, Jocelyne ORTON, Jean-Claude LACROIX

Excusés :

Cécile MORET-NIZET a donné pouvoir à Laura BRUNEL
Pascal FAYOLLE a donné pouvoir à Fabrice LONGEFAY
Martin TRESCA a donné pouvoir à Fabrice LONGEFAY

Secrétaire de séance : Antoine GALLAND

1) Installation du conseil Municipal

M. Jean-Claude Lacroix, doyen d'âge prend la parole et épelle le nom de tous les membres élus le 15 mars 2020 : LONGEFAY Fabrice, RIBEIRO DIAS Alexandra, TRESCA Martin, BALLU Sandrine, FAYOLLE Pascal, SOCIE Charlotte, MEGARES Maurice, REBOULE Anne, FORESTIER Emeric, KORTYLEWSKI Anne-Marie, LARGE Sébastien, LEGROS Magali, CARVAT Laurent, MORET-NIZET Cécile, GALLAND Antoine, BRUNEL Laura, METGE-TOPPIN Laurent, ORTON Jocelyne, LACROIX Jean-Claude et indique qu'ils sont installés dans leurs fonctions

2 Election du Maire

Il est rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Lacroix demande au conseil municipal de désigner deux assesseurs. Mme Charlotte Socié et M. Laurent Metge-Toppin sont désignés.

Monsieur Lacroix demande ensuite s'il y a des candidats pour ce poste et les invite à déposer leurs bulletins de vote sur la table prévue à cet effet.

Monsieur Fabrice Longefay est candidat au poste de Maire. Aucun autre candidat se propose.

Monsieur Lacroix appelle chaque conseiller pour aller voter.

Les assesseurs procèdent au dépouillement des bulletins.

M. Lacroix donne les résultats du vote :

Fabrice Longefay est élu Maire avec 19 voix (à l'unanimité) et est immédiatement installé.

Mmes Andrée Gauthier et Martine Morion, adjointes sous l'ancien mandat lui remettent l'écharpe de Maire.

Monsieur Fabrice Longefay, Maire prend la parole et donne le discours suivant :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Madame et Monsieur de la Presse,

Je tiens à remercier Andrée Gauthier et Martine Morion, encore adjointe pour quelques minutes, de m'avoir remis cette écharpe de Maire. Andrée a effectué 25 années de mandat et Martine 19 ans. Elles ont été efficaces jusqu'au bout puisqu'elles m'ont aidé à affronter cette crise sanitaire ces 2 derniers mois. Ce sont elles deux qui sont venues me chercher il y a 6 ans pour devenir adjoint à leurs côtés. Nous avons vécu ensemble un mandat très compliqué mais nous avons traversé les épreuves en nous soutenant mutuellement même si parfois nous étions en désaccord et ce n'est pas sans émotion que je leur dis que je sais déjà qu'elles vont me manquer.

Les voir ici présentes, c'est l'occasion pour moi d'avoir une pensée pour tous les élus qui ont siégé autour de la table du conseil municipal de Blacé et je pense tout particulièrement aux différents maires que j'ai connus depuis que je suis né : Pierre Bataille, Marcel Petit, Roger Edouard, Joël Lefort, Pierre Hyvernat et Yves Mathieu. Cette pensée pour ces élus parce que ça montre une longue chaîne républicaine de personnes qui se réunissent afin de débattre toujours pour l'intérêt général. C'est ça la mission des élus qu'on soit conseiller municipal, adjoints ou maire.

L'émotion était également présente lorsque le 15 mars 2020, j'ai constaté que la majorité des Blacéennes et des Blacéens avait confié à notre liste, la responsabilité de conduire les affaires de la commune. Nous les en remercions.

Aujourd'hui, je remercie également tous les conseillers municipaux, également ceux qui ont dû rester chez eux à cause de la COVID 19, de la confiance qu'ils viennent de m'accorder. Celle-ci m'oblige et me délègue une responsabilité importante. Je sais qu'on est maire 7 jours sur 7, 24h sur 24, j'en suis conscient et si je l'ai accepté quand ils me l'ont proposé, c'est parce que je savais que je pouvais compter sur eux, des personnes de confiance et qui n'ont pas peur de se mettre à la tâche. Nous sommes une équipe composée de caractères différents : certains sont hyperactifs, d'autres plus posés mais ces différences sont complémentaires et, si nous les acceptons, sont une richesse qui va nous rendre encore plus forts pour faire avancer notre commune.

Bien entendu, nous resterons fidèles aux valeurs portées par notre liste pendant les élections municipales : nous agirons avec Efficacité et Bienveillance pour Blacé. C'est pourquoi, dès à présent, je souhaite que mes colistiers intègrent les trois élus de l'autre liste pour ne faire, désormais, plus qu'une seule équipe afin de travailler en bonne intelligence pour améliorer la vie des habitants de notre merveilleux village. Par ces mots, je souhaite démontrer que je serai le Maire de TOUS les Blacéens et que le temps de la campagne électorale est terminé.

Forcément, le monde et le contexte évoluent, nous en avons la preuve actuellement, et nous ne pourrons peut-être pas faire les choses tout à fait telles que nous les avons prévues mais nous ferons notre maximum pour rester fidèles au contrat passé avec les Blacéens.

Vive la République, Vive Blacé. Je vous remercie de votre attention.

3 Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire propose d'élire cinq adjoints conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

A l'unanimité, le conseil municipal vote pour cinq d'adjoints.

4 Election des adjoints

Il est rappelé qu'en application des articles L 2122-4-1 et L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Monsieur le Maire s'adresse au Conseil Municipal et demande le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire.

Il appelle chaque conseiller pour aller voter.

Les assesseurs procèdent au dépouillement des bulletins.

La liste conduite par Sandrine Ballu a obtenu 18 voix et ont été proclamés élus et immédiatement installés dans leur fonction d'adjoint au maire les candidats figurant sur cette liste :

Sandrine Ballu1^{ère} adjointe
Maurice Mégares2^{ème} adjoint
Alexendra Ribeiro Dias3^{ème} adjointe
Sébastien Large4^{ème} adjoint
Charlotte Socié5^{ème} adjointe

5 Lecture de la charte de l' élu local

Monsieur le Maire procède d'une part, à la distribution de la charte de l' élu local et d'autre part à la lecture de cette dernière.

Levée de la séance à 10h15